AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (9)ItemJean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 mars 1867

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 mars 1867

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation1 p. (114r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 mars 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45650

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>21 mars 1867</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin constate que l'expertise ne lui est pas favorable. Il demande à Oudin-Leclère de se mettre en relation avec Lecoq de Boisbaudran à qui il demande d'aller plaider à Vervins. Godin estime que la situation est difficile dans la mesure où le tribunal a admis qu'il était obligatoire de placer des émaux à l'intérieur des appareils et que ce n'était pas le fait de Jacquet.

Mots-clés

<u>Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)</u>
Personnes citées<u>Lecoq de Boisbaudran, André (1831-1868)</u>
Lieux cités

- 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris
- Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023